



LÉGATION
DE
L'UKRAINE

**

N^o 137.

Sophia, le 9 septem. 1918

Handwritten notes:
10444
13. 11 1918
D'Etat
D'Etat
D'Etat

Monsieur le Ministre,

Conformément au § 3 art. 9 du traité supplémen-
taire entre la Bulgarie et l'Ukraine du 9 Février 1918
pour le règlement des questions pour les prisonniers
de guerre et autres, on doit former une commission
spéciale composée de 8 membres dont 4 bulgares et
4 ukrainiens.

Vu l'urgence de cette question le gouvernement
Ukrainien a nommé les quatre membres suivants:
1, Moi-même, 2, le Conseiller de la Légation M^{re}
Choulga, 3, le Secrétaire de la Légation M^{re} Dragomi-
retzky et 4, le fonctionnaire diplomatique M^{re} Simora,
ou bien l'attaché militaire général Bobrowsky,
s'il se trouve ici jusqu'alors.

ДЪРЖАВНА АГЕНЦИЯ "АРХИВИ"

Je porte ce qui précède à votre connaissance sur
l'ordre de mon gouvernement et je vous prie instamment
de vouloir bien intervenir pour qu'on complète la com-
mission en nommant les 4 membres bulgares et de fixer
le jour et l'endroit où la commission se réunira pour com-
mencer son activité étant donnée l'urgence de la question.

Dans l'attente de votre prompt réponse, j'ai l'honneur
de témoigner à votre Excellence, Monsieur le Ministre,
les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Son Excellence

Monsieur A. Malinoff,

le Ministre des Affaires Étrangères.

Signature: A. Chaulguin

